



Règlement officiel 2023/2024 Codep17 Championnat interclubs départemental jeunes (promobad)

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotions

Article 1. OBJET

Le « Championnat Départemental Interclubs Jeunes » (ICDJ) est une compétition par équipe. Ce championnat diffère d'un tournoi individuel par le fait que c'est l'intérêt de l'équipe qui prime sur l'intérêt individuel.

À l'issue de la saison seront décernés les titres de Champion Départemental Interclubs Jeunes :

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation, les modalités d'organisation et d'accueil et le déroulement sportif.

Le suivi des ICDJ est délégué à la Commission Départementale Sportive.

ARBITRAGE - JUGE ARBITRAGE

Les rencontres ICDJ sont disputées en auto-arbitrage. Il est recommandé de désigner un scoreur pour chaque match.

Article 2. CRITERES DE PARTICIPATION

2.1. Licences

Seuls peuvent être admis à participer aux ICDJ, les joueuses/joueurs licencié(e)s dans un club du 17 affilié à la FFBAD.

2.2. Catégorie d'âge

Les joueurs peuvent participer aux ICDJ dans leur catégorie d'âge.

Possibilité de surclassement pour compléter une équipe (avec autorisation de la commission ICDJ).

- Surclassement possible seulement si le club n'a pas suffisamment d'effectif dans la catégorie.
Ex. : le club n'a qu'un benjamin(e)s, un poussin(e) pourra être surclassé(e) (avec l'autorisation de la commission ICDJ).
- Surclassement autorisé d'un seul niveau.
Ex. : Un poussin(e) ne pourra pas jouer en catégorie minime.

2.3. Catégorie de classement

Aucune limite de classement.

Article 3. MODALITES D'INSCRIPTION

3.1. Inscriptions

Les inscriptions sont à effectuer par le club à l'aide du formulaire prévu à cet effet (sur le site du Codep17) - <https://www.codep17bad.fr/en-savoir-plus/inter-clubs-jeunes-132664> (avant le 8 octobre 2023).

Les clubs de la Charente-Maritime peuvent inscrire une ou plusieurs équipes.

3.2. Droits d'inscription

Le montant de l'engagement est fixé à dix Euros (10€) par équipe (1 seul chèque d'un montant de : 10 € x Nbre équipes inscrites). Règlement par virement bancaire sur le compte du Comité.

3.4. Accompagnateurs

En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les équipes de joueurs mineurs doivent être accompagnées d'au moins un représentant majeur pour chaque club et chaque équipe, et présent pendant toute la durée de la compétition.

On entend par accompagnateur un dirigeant, un bénévole, un éducateur, un parent désigné par le président du club.

Le club hôte pourra interdire la compétition aux joueurs se présentant sans accompagnateur au tournoi ou si l'accompagnateur n'est pas présent toute la journée.

Pas de délégation de responsabilité.

Article 4. ORGANISATION

4.1. Composition des équipes

Chaque équipe doit être composée d'au moins huit joueuses/joueurs.

- Minimum 4 minibad/poussin(e)s, minimum 2 benjamin(e)s, minimum 2 minimes.
- Un club peut se faire "prêter" des joueuses/joueurs d'un autre club pour constituer son équipe s'il lui manque des joueuses/joueurs dans une ou plusieurs catégories.
- Un capitaine d'équipe est désigné parmi les joueurs de l'équipe avant chaque rencontre.
- La composition de l'équipe peut évoluer en cours de saison par l'ajout de nouveaux joueuses/joueurs.

4.2. Restriction de mouvement

Un joueur ayant joué dans une équipe peut incorporer une autre équipe du club pendant la saison.

4.3. Liste de titulaires

Lors de l'inscription de leurs équipes les clubs devront fournir une liste de titulaires des joueuses/joueurs sur le logiciel Badnet.

La valeur d'une équipe est estimée en utilisant le barème suivant :

- Pour chaque équipe, dans le cas où il y aurait plusieurs équipes, c'est la moyenne des meilleurs CPPH de chaque joueur de l'équipe à la date limite de l'inscription de l'équipe (8 octobre).

La meilleure équipe sera l'équipe 1...

Le Championnat se déroulera en 5 journées* (phase Départementale).

* suivant le nombre d'équipes dans la poule

4.4. Mise en place

La composition des poules et la préparation de Badnet sera réalisée par le Comité 17.

Les lieux sont déterminés au vu du nombre d'équipes inscrites.

Idéalement, les rencontres auront lieu le samedi de 10h à 12h30 et de 13h45 à 16h15 ou suivant les disponibilités du club hôte le samedi.

4.5. Volant officiel

Toutes les phases se jouent en volants plumes homologués ou plastique suivant la catégorie, fournis par l'équipe qui reçoit. Le volant officiel est le RSL A9.

4.6. Renvoi des résultats

Les ICDJ sont gérés à l'aide du logiciel Badnet, les responsables des clubs et les encadrants d'équipe devront suivre les modalités de saisie préconisées par le site.

Les résultats sont saisis le jour de la rencontre par la table de marque ou au plus tard dans les 48h suivant la fin de la rencontre sous peine de pénalité (-1 point sur le classement de la division).

Suite à l'envoi des résultats définitifs de la rencontre par la commission sportive, ceux-ci seront à valider par les capitaines.

Article 5. DEROULEMENT DES INTERCLUBS

5.1. Composition des divisions

Chaque division sera décomposée de la manière suivante ; si le nombre d'équipe est :

- Inférieur ou égal à huit équipes inscrites : une division unique.
- Supérieur à huit et jusqu'à 16 équipes inscrites : deux divisions de niveau.
- Supérieur à seize équipes : trois divisions de niveau.

Les huit meilleures équipes intègrent la division 1, les huit suivante la division 2, ainsi de suite...

La commission Départementale Sportive se réserve le droit de modifier la formule du Championnat dans l'intérêt de ce dernier, des équipes engagées et des jeunes concernés (par exemple en cas d'un nombre d'équipes réduite, une phase de montante descendante, phase aller et retour, pour maintenir l'existence des trois/quatre journées de championnat).

5.2. Déroulement d'une rencontre

Chaque rencontre sera constituée de :

- Catégorie Minibad/poussin(e)s ; 2 simples et 2 doubles ou mixtes
- Catégorie Benjamin(e)s ; 2 simples et 1 double ou mixte
- Catégorie Minimes ; 2 simples et 1 double ou mixte

Chaque joueur ne peut pas faire plus de 2 matchs / rencontre.

- La composition de l'équipe (nom des joueurs) sera déposée au plus tard la veille de la journée/rencontres (via Badnet).
- La répartition des joueurs dans chaque tableau se fera sur place avant chaque rencontre par le capitaine.
- Chaque équipe devra avoir un adulte référent présent sur chaque journée/rencontre.

5.3. Rencontres par journée

- Idéalement : le samedi de 10h à 12h30 et de 13h45 à 16h15 ou suivant disponibilité du club le samedi.
- **2 rencontres par journée, soit 6 équipes.**
- Encourager le scoring lorsque les joueurs ne jouent pas.
- Définir un capitaine d'équipe à chaque rencontre.

5.4. Le classement

Le classement se calcule comme suit :

- Chaque rencontre gagnée contre une autre équipes rapporte 5 points.
- Une rencontre à égalité apporte 3 points à chaque équipe.
- Une équipe avec une fille minimum obtient un bonus de 1 point sur la rencontre.
- Une rencontre perdue apporte 1 point.
- Une rencontre forfait est compté -1 point (21-0 / 21-0).

En cas d'égalité au classement le règlement fédéral s'applique, il est géré par le logiciel Badnet.

Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres.

S'il y a égalité entre plus de deux équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.

Si l'égalité persiste entre plus de deux équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.

Si l'égalité persiste une nouvelle fois, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de points gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.

Dès que le nombre d'équipes à égalité est ramené à deux, le classement est déterminé par le résultat des rencontres les ayant opposées, calculé selon les mêmes principes.

En dernier recours, les équipes seront départagées par un tirage au sort.

5.4. Sanctions

- Joueur non en règle :
 - Match perdu ;
 - Match perdu et un point de pénalité sur la rencontre.
- Erreur de hiérarchie :
 - Match perdu et un point de pénalité sur la rencontre.
- Match non joué (sauf suite à blessure) :
 - Match perdu et un point de pénalité sur la rencontre.

Article 6. LA QUALITE DE L'ACCUEIL

Le club organisateur devra veiller à recevoir les joueurs et les accompagnateurs, ainsi que le public dans de bonnes conditions :

- Ouverture de la salle suffisamment tôt.
- Prévoir suffisamment de chaises ou bancs.
- Prévoir une pause goûter (barres chocolatées, bonbon, boissons etc.). Le Comité apportera une aide financière de 50 euros au club hôte pour ce goûter.
- Prévoir une sono pour annonces et lancement des matchs.

L'organisateur devra obligatoirement mettre en place une table de marque avec au minimum 2 personnes compétentes tout au long de la compétition afin de gérer la compétition en direct.